



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil  
Département de l'accompagnement et  
du suivi des politiques éducatives (DASPE)  
Service de la vie de l'élève

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu les articles L. 131-2 et L. 131-5 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 ;
- Vu le décret n° 2022-182 du 15 février 2022 ;
- Vu le décret n° 2022-183 du 15 février 2022 ;

## Arrête

### Article 1 :

Sous la présidence du recteur, ou de son représentant, sont nommés membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille pour une durée de deux ans :

#### inspecteur de l'éducation nationale

titulaire : Monsieur Sébastien CONSTANT ;  
suppléant : Madame Vanessa PASTOO ;

#### inspecteur d'académie-inspecteur académique régional

titulaires : Madame Sophie CARPY ;  
suppléant : Madame Sandra MEUNIER ;

#### médecin de l'éducation nationale

titulaire : Docteur Nathalie CHAVIGNER ;  
suppléant : Docteur Loan PECHARD ;

#### conseiller technique de service social

titulaire : Madame Christine TRUBERT ;  
suppléant : Madame Fabienne COFFIN-RIBARD ;

### Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le

29 mars 2022

Le Recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT